



MAIRIE
DE

COURCELLES-LES-MONTBELIARD

☎ 03.81.98.18.53

courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

Vendredi 28 novembre 2025
à 18h15 à la Mairie

Sous la présidence de : Christian QUENOT, Maire

Présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Josette PARRENIN et Bernard MARTINA.

Représentés : Jean-Marc ETIENNEY et Alain LEMOINE.

Absents : Sylvie BICHET, Damien LOCATELLI et Sylvie ROULLAIS

Formant la majorité des membres en exercice.

1 – DELIBERATION - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil Municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Monsieur Jean-Louis CARRERE, secrétaire de la séance.

2 – DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025 a été établi et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 septembre 2025.

3 – DELIBERATION – Décision modificative n°1

Dans le but de réintégrer des dépenses d'étude au chapitre 21, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau et assainissement		2 500.00 €
D 60613 : Chauffage urbain		2 000.00 €
D 618 : Divers services extérieurs		2 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		6 500.00 €
D 2152 : Installations de voirie		13 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		13 000.00 €
D 65741 : Subventions de fonctionnement aux ménages		1 200.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1 200.00 €
R 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		13 000.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		13 000.00 €
R 732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.		7 700.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		7 700.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la décision modificative n°1.

4 – DELIBERATION – Participation de la commune à la complémentaire des agents

Le Maire, informe le Conseil Municipal que le contrat de groupe concernant la mutuelle proposée aux agents se termine au 31 décembre 2025.

Il propose d'adhérer au nouveau contrat de groupe via le centre de gestion et de maintenir les montants actuels de participations qui sont conformes aux obligations légales.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé.

Elle sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Composition du foyer :

Agent seul : 15 €/ mois

Agent avec conjoint : 25 €/mois

Enfant(s) à charge : 6 €/enfant/mois dans la limite de 3 enfants (conformément à la prestation famille proposée par la MNT

5 – DÉLIBÉRATION – Avenant marché - espace TOURET

Le règlement de consultation qui prévoyait une fin de chantier au 31 octobre 2025, les aléas climatiques ayant empêché l'exécution du chantier avant cette date, le Maire, propose au Conseil Municipal de signer des avenants avec les entreprises attributaires du marché pour porter la fin d'exécution des travaux au 31 mai 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le Maire à signer les avenants avec les entreprises pour porter le délai d'exécution du chantier au 31 mai 2026

6 – DÉLIBÉRATION – Réfection des allées du cimetière

L'Adjoint au Maire expose les différents devis reçus pour la réfection des allées du cimetière.

Une discussion est engagée sur le type de matériaux à utiliser pour cette rénovation (enrobé, engazonnement...).

Il est décidé de demander un devis pour rénover les allées avec de l'enrobé et de reporter la décision à un prochain conseil.

7 – DÉLIBÉRATION – subvention CATM

Après le départ de Messieurs CARRERE, MARTINA et de Mme PARRENIN, le président de séance constate que le quorum n'est plus atteint. Le Conseil municipal ne peut statuer.

Une nouvelle séance se tiendra mardi 2 décembre à 16h00 pour statuer sur ce point.

8 – DÉLIBÉRATION – Révision des tarifs du périscolaire

L'adjoint en charge du périscolaire informe le Conseil Municipal d'une baisse notable des effectifs sur les temps du mercredi.

Il présente une étude des tarifs des communes avoisinantes sur l'accueil à la journée et constat est fait que notre commune applique des tarifs souvent supérieurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs à la journée et à la demi-journée.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Accueil demi-journée 8h00-12h00 ou 13h30-17h30			
Courcellois		Extérieurs	
QF1 (de 0 à 800)	5.30€	QF1 (de 0 à 800)	6.30€
QF2 (de 800 à 1200)	5.50€	QF2 (de 800 à 1200)	6.50€
QF3 (supérieur à 1200)	5.80€	QF3 (supérieur à 1200)	6.80€

Accueil journée complète (sans repas)			
Courcellois		Extérieurs	
QF1 (de 0 à 800)	8.60€	QF1 (de 0 à 800)	10.60€
QF2 (de 800 à 1200)	9.00€	QF2 (de 800 à 1200)	11.00€
QF3 (supérieur à 1200)	9.60€	QF3 (supérieur à 1200)	11.60€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte les nouveaux tarifs du périscolaire et du centre de loisirs à compter du 1er janvier 2026.

9 – DÉLIBÉRATION – Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil que les demandes de subvention DETR pour l'année 2025 doivent être déposée avant le 05 décembre, il sollicite l'autorisation du Conseil d'établir une demande de subvention sur le projet présenté par Bureau du paysage.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à établir une demande de subvention auprès des services de l'Etat sur la base du plan prévisionnel de 808 763.50 HT.

CALENDRIER

- Vendredi 5 et samedi 6 décembre : Téléthon
- Samedi 13 décembre : repas des aînés
- 17 janvier 2026 à 11h00: vœux du Maire

La séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE



Le Président de séance,
Christian QUENOT

